

Nouvelles du C.A.

Volume 20, no 6 (No 436, 19 avril 2023)

Contrat de construction pour le réaménagement de locaux aux 5^e étage et 8^e étage bloc A : autorisation

Le Collège désire procéder au réaménagement de bureaux de professeurs, à l'aménagement de deux grandes classes polyvalentes et de quelques bureaux administratifs. Les locaux dont il est question sont situés au 5^e et au 8^e étages de son bâtiment principal. Les travaux devront débuter dès le 29 mai 2023 et devront être achevés au plus tard le 15 septembre 2023.

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat de travaux de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Melma inc., pour un montant de 602 995 \$ avant taxes ainsi qu'une somme supplémentaire de 60 299,50 \$ pour couvrir les contingences.

Supplément au contrat de travaux de construction pour la transformation des espaces pour le projet Ecodesign et la mise aux normes des issues : autorisation

Le Collège a procédé à un appel d'offres public en novembre 2021, après avoir obtenu les autorisations requises, au terme duquel un contrat de construction pour procéder à la transformation de locaux pour y aménager des classes de laboratoires, deux bureaux administratifs et des travaux de mise aux normes de deux issues de secours a été octroyé à l'entreprise Construction Melma inc. pour un montant de 848 400 \$ avant taxes ainsi qu'une contingence de 84 840 \$.

Plusieurs conditions de chantier inattendues ont été rencontrées une première fois, et une somme supplémentaire de 35 000 \$ avant taxes avait été autorisée au contrat de construction de l'entreprise Construction Melma inc. pour finaliser le projet.

Depuis, de nouvelles conditions de chantier ont été rencontrées. Les membres du CA ont donc autorisé une somme supplémentaire de 45 000 \$ avant taxes au contrat de construction de l'entreprise Construction Melma inc. pour finaliser le projet.

Supplément au mandat de services professionnels en ingénierie électromécanique pour le remplacement des systèmes de ventilation du bloc C : autorisation

En février 2020, le Collège a procédé à un appel d'offres public pour sélectionner une firme d'ingénierie spécialisée en électromécanique pour le remplacement des systèmes de ventilation du bloc C. Au terme de l'appel d'offres, après avoir obtenu les approbations requises, le mandat de services professionnels a été octroyé à la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant maximum de 200 000 \$ avant taxes. Suivant la révision du programme des travaux établis dans l'étude

Nouvelles du C.A.

préliminaire et l'estimation budgétaire détaillée, un supplément de 190 950 \$ avait été autorisé au mandat, pour un montant total maximum de 390 500 \$ avant taxes.

Depuis, considérant l'augmentation des coûts des travaux de construction et d'autres ajouts, le coût des services professionnels est maintenant estimé à un total de 451 500 \$ avant taxes.

Le Conseil a autorisé l'ajout d'un supplément de 61 000 \$ avant taxes au mandat confié à Tetra Tech QI inc., pour un montant total maximum de 451 500 \$ avant taxes.

Mandat pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) : autorisation

Le Collège désire se joindre un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de participer à un appel d'offres groupé pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs. La période couverte par le mandat est d'une durée de 2 années, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025, incluant jusqu'à 3 options de renouvellement de 12 mois.

En réponse à la présentation des prévisions de la Direction des technologies de l'information, les membres du conseil d'administration ont autorisé la participation au mandat du CAG pour la conclusion d'un contrat de 60 mois pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs, pour un montant ne dépassant pas 3 995 495 \$ avant taxes et d'une somme supplémentaire de 399 454,50 \$ pour couvrir les contingences.

Reddition de compte dans le cadre du programme *En français naturellement!* : autorisation

En février 2022, le conseil d'administration autorisait une demande de subvention pour lancer une campagne de promotion de la langue française intitulée « Des mots pour le dire » dans le cadre du programme *En français, naturellement!*, une mesure du plan d'action jeunesse 2021-2024.

Le CA a autorisé la reddition de compte demandée par le ministre responsable de la langue française.

Règlement de régie interne, numéro 1 : actualisation

Le Règlement de régie interne du Collège, qui a pour but de définir les règles qui président au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, avait été modifié pour la dernière fois en 1999. Des travaux ont été entrepris en 2021-2022 afin de l'actualiser. Le comité d'éthique et de gouvernance du conseil d'administration s'est réuni à deux reprises pour analyser le règlement et recommande son adoption par le conseil d'administration.

Nouvelles du C.A.

Les membres du conseil ont autorisé l'actualisation du *Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal*, tel qu'il a été présenté.

Charte sur l'intelligence artificielle : adoption

Dans les dernières années, le Collège s'est engagé à réfléchir au rôle qu'il devrait jouer comme établissement d'enseignement supérieur en ce qui a trait au développement et aux impacts de l'intelligence artificielle (IA).

Au terme de différentes activités de sensibilisation et de consultation, un projet de charte a été développé, afin d'encadrer le développement, le déploiement et l'utilisation responsables de l'IA par et pour l'ensemble de la communauté du Collège.

Le Conseil a approuvé l'adoption de la demande *Charte sur l'intelligence artificielle* telle qu'elle a été présentée.

Politique sur les services autofinancés : adoption

Dans son rapport à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général du Québec faisait état de la nécessité pour les collèges de préciser les principes et les objectifs des services autofinancés. Le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé aux cégeps d'adopter une politique qui décrit les règles de gestion, les principes financiers, les caractéristiques des contrats et des ententes, ainsi que les éléments de reddition de compte liés à la situation financière des services autofinancés.

Le conseil d'administration a adopté la Politique sur les services autofinancés telle qu'elle a été présentée.

Régime d'emprunt pour le refinancement de l'emprunt autofinancé relatif au projet d'efficacité énergétique : autorisation

Le 28 mars 2018, le Cégep contractait un emprunt de 3 M\$ auprès de Desjardins dans le cadre du projet d'efficacité énergétique. Cet emprunt, bien que remboursable sur 25 ans, avait une échéance de 5 ans (29 mars 2023). À l'échéance, le solde résiduel à refinancer de 1 875 375 \$ doit être renégocié (montant, durée et taux).

Le Cégep refinancera finalement un montant de 975 375 \$ puisqu'il disposait de liquidités suffisantes pour rembourser une tranche de capital de 900 000 \$. Ce remboursement permettra au Cégep de réduire les paiements en capital et intérêts des prochaines années, en plus d'économiser un montant substantiel en dépenses d'intérêts d'ici le remboursement total de l'emprunt.

Nouvelles du C.A.

Depuis janvier 2022, le Fonds de financement, sous la responsabilité du ministère des Finances, a apporté des modifications à ses processus en regard des emprunts des cégeps. Ce dernier finance dorénavant les emprunts à long terme autofinancés des cégeps, en plus de financer les emprunts temporaires pour les immobilisations des cégeps financées par les subventions du Ministère.

Le conseil d'administration du Cégep a approuvé ce régime d'emprunt, distinct des autres, comme exigé par le ministère des Finances.

Budget d'investissement 2023-2024 : Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) : autorisation

La norme MAOB est une enveloppe normalisée servant au remplacement et à l'acquisition des divers équipements et mobiliers pour les programmes de formation et pour l'administration du Cégep. Le Ministère n'a pas encore confirmé à ce stade-ci les budgets qui seront disponibles pour 2023-2024.

Un montant équivalent à celui confirmé pour 2022-2023 a été reconduit, ce à quoi il a été ajouté un budget obtenu de soldes restants de demandes d'années antérieures. Pour l'année 2023-2024, les demandes ont totalisé 7,8 M\$ (7,2 M\$ en 2022-2023), soit plus de 416 demandes diverses.

Les membres du CA ont adopté un budget de 3 540 000 \$ pour l'enveloppe MAOB 2023-2024.

Budget d'investissement 2023-2024 : Plan d'action numérique (PAN) : autorisation

Le plan d'action numérique (PAN) vise l'intégration efficace et l'exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie. Le budget d'investissement du PAN pour la mise en œuvre des actions s'échelonne sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2023. Le programme devrait être renouvelé pour les prochaines années.

Les demandes d'investissement se qualifiant au PAN comprennent, notamment, des ordinateurs pour les laboratoires, des serveurs pour les besoins pédagogiques, des écrans spécialisés, des imprimantes spécialisées, ainsi que des écrans tactiles pour les laboratoires des programmes de design.

Pour 2023-2024, le comité a identifié et priorisé des dépenses se qualifiant au PAN totalisant 1 300 000 \$. Cette somme comporte deux volets, soit les sommes reportées de 2022-2023, ainsi qu'une estimation du prochain programme dont la somme devrait minimalement être équivalente au PAN actuel.

Nouvelles du C.A.

Le Conseil a adopté le budget du Plan d'action numérique 2023-2024 (PAN) pour un montant de 1 300 000 \$

Conseil d'administration de l'Institut des métiers d'art (IMA) : nomination

Le Règlement numéro 1 de la corporation de l'Institut des métiers d'art prévoit qu'une personne doit être désignée par le conseil d'administration du cégep du Vieux Montréal afin de siéger au conseil d'administration de l'IMA.

Ainsi, il est proposé de désigner Michel Lafrenière, enseignant au département de Sciences et techniques de gestion, pour siéger au conseil d'administration de l'IMA ce qui a été autorisé par le conseil d'administration.

Prochaine réunion :

La prochaine rencontre se tiendra le 7 juin 2023 (assemblée annuelle), à 17 h 30.